

24.04.2025

Réunion d'information à destination des Industriels

Explication du processus d'enrôlement et de labélisation du dispositif SONS « Vague 2 : aide à la mise en conformité à la transmission numérique ».



Agenda

1. Introduction SONS Vague 2 (5 minutes)
2. Processus de labélisation (5 minutes)
3. Critères d'éligibilité (5 minutes)
4. Enrôlement (15 minutes)
5. Labélisation et référencement du logiciel métier (15 minutes)
6. Raccordement et paiement (8 minutes)
7. Principaux points de contact (2 minutes)
8. Calendrier (4 minutes)
9. Questions / Réponses (30 minutes)



1. Introduction SONS Vague 2



Introduction SONS Vague 2

Appel à référencement dans le cadre du dispositif SONS « Vague 2 : aide à la mise en conformité à la transmission numérique » mis en place par l'Agence eSanté (AeS) dans le cadre de l'obligation digitale de la Convention CNS-AMMD

Objectif du dispositif

- Le dispositif d'incitation vise à contribuer financièrement aux coûts supportés par les Industriels de Logiciels métiers pour M/MD, afin d'installer une version de leur logiciel métier intégrant un eConnector NG.
- L'objectif est de se conformer à la convention CNS-AMMD et à son cahier des charges.

Début de mise en service

- À partir du 1er juillet 2025, l'eConnector NG sera mis à disposition gratuitement et deviendra le chemin unique pour toutes les formules standardisées suivant les mémoires d'honoraires.
- Pour les Industriels ayant déjà développé leur propre solution et ayant bénéficié du SONS « Vague 1 : l'incitation à la digitalisation », la CNS propose un accès direct à leurs services directs remboursement et PID v2 jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

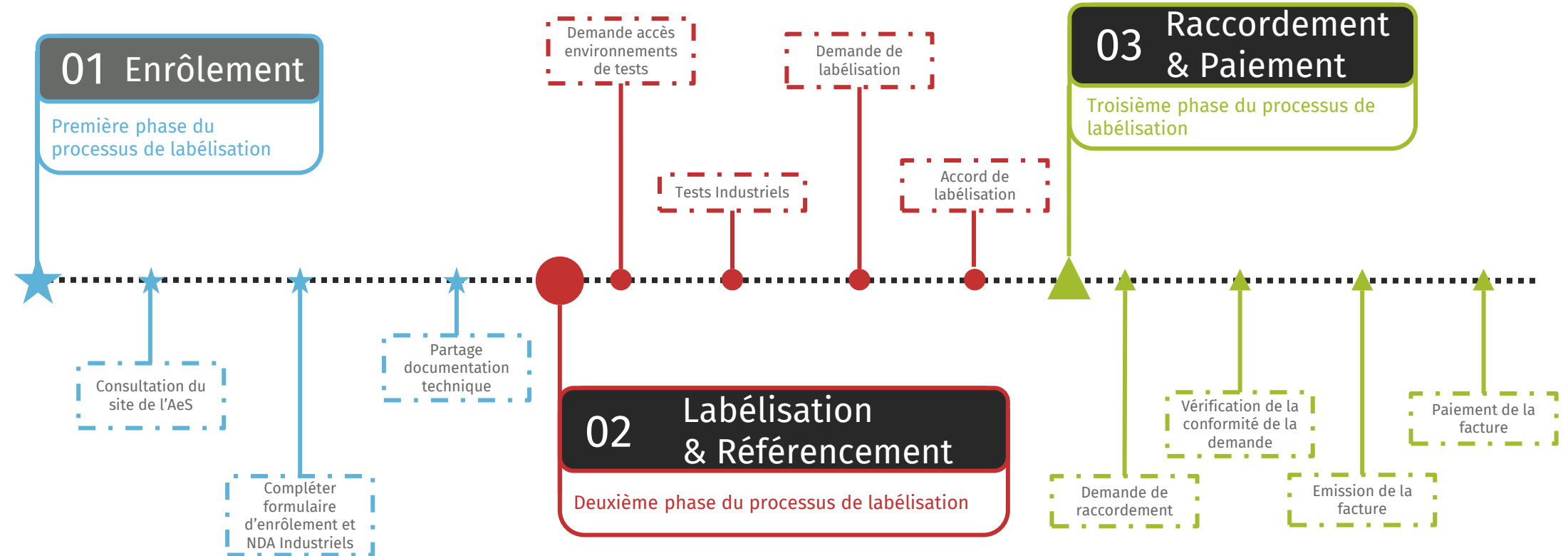
Fin des services SONS Vague 1

- Les services directs RA/PID tel que défini dans le SONS « Vague 1 : l'incitation à la digitalisation », seront acceptés uniquement:
 - jusqu'au 1er juillet 2025 pour le remboursement accéléré (RA).
 - jusqu'au 31 décembre 2025 pour le PID v1.

2. Processus de labélisation



Phases du processus de labélisation



3. Critères d'éligibilité



Critères d'éligibilité

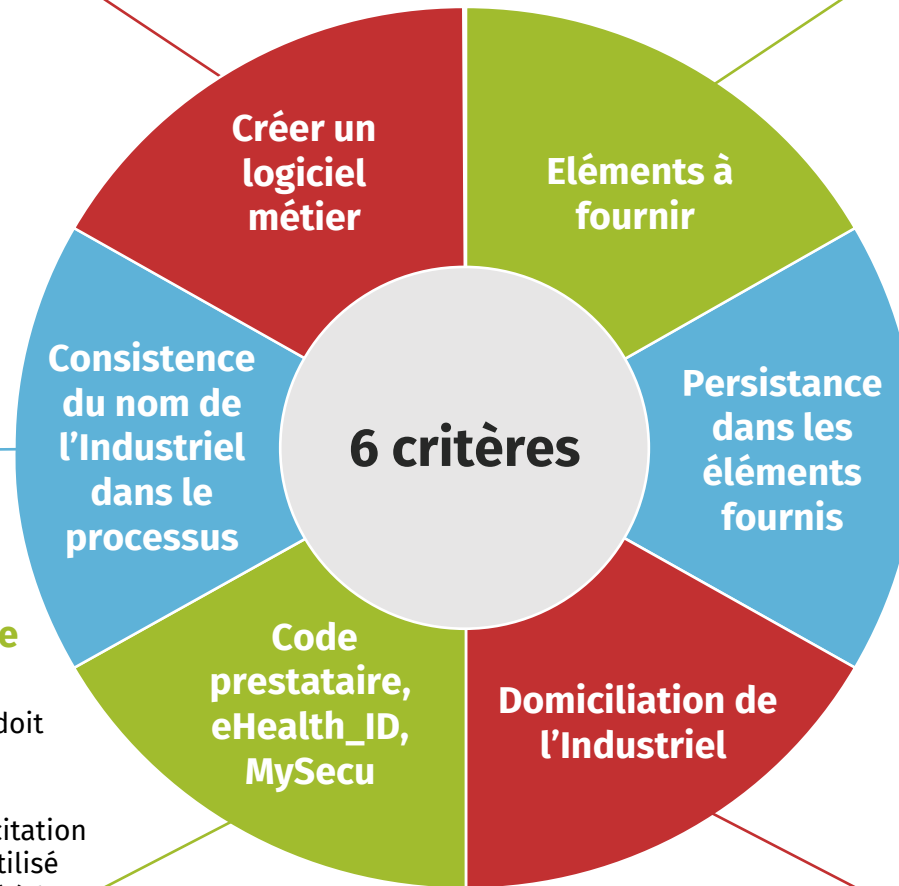
6. L'Industriel doit être en mesure de créer un logiciel métier avec l'eConnector NG intégré.

- Les Industriels ayant participé aux dispositifs SONS « Vague 1 : l'incitation à la digitalisation » peuvent proposer un logiciel métier avec accès direct aux services de remboursement et PID v2 jusqu'au 1^{er} juillet 2026.

5. Le nom de l'Industriel doit être cohérent tout au long du processus dans la documentation soumise.

4. L'Industriel doit disposer d'un code prestataire, d'un eHealth ID actif, ainsi que d'un espace actif sur MySecu.

- Le matricule utilisé pour obtenir le code prestataire doit être le même que celui utilisé pour l'enrôlement via MySecu. Ce code sera demandé via le Formulaire 2.
- Si l'Industriel a déjà participé au SONS « Vague 1 : incitation à la digitalisation », le même code prestataire sera utilisé pour le SONS « Vague 2 : aide à la mise en conformité à la transmission numérique ».
- Les procédures d'enrôlement MySecu et d'activation du eHealth ID sont disponibles sur les sites du CISS et de l'AeS respectivement.



1. L'Industriel doit fournir pour l'enrôlement :

Dans le cas d'une personne morale :

- Dénomination sociale de l'entreprise
- Nom et prénom du CEO
- Matricule
- Registre du Commerce et des sociétés (RCS si basé au Luxembourg)
- Numéro de TVA
- IBAN
- Email de l'Industriel référencé

Dans le cas d'une personne physique :

- Nom et prénom
- Matricule
- IBAN
- Email de l'Industriel référencé

2. Toutes les données listées au point 1 ci-dessus seront prises en compte tout au long du processus.

- Le changement des données est possible si une demande est initiée par l'Industriel

3. L'Industriel doit être établi dans l'UE/EEE



4. Enrôlement



Enrôlement

Résumé

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès environnement de tests

Tests Industriels

Demande de labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de raccordement

Vérification de la conformité de la demande

Émission de la facture

Paieement de la facture

			Quoi	Comment	A qui
Documents à envoyer par l'AeS	Documents à envoyer par INCERT	Documents à envoyer par l'Industriel	➤ Formulaire 1: « Formulaire d'enrôlement au dispositif d'aide à la mise en conformité à la transmission numérique » (<u>rempli</u>)	➤ Sur le site web de l'AeS	➤ À l'AeS
			➤ NDA « Industriels » (<u>signé par l'Industriel</u>)	➤ Par email ¹	➤ À INCERT
			➤ Formulaire 2: « Formulaire d'accès à l'environnement de test » (<u>vierge</u>)	➤ Par email	➤ A l'Industriel
			➤ NDA « Industriels » (<u>signé par l'AeS</u>)		
			➤ Documentation technique (intégration eConnector NG, spécifications PID v2/Remboursement)		
			➤ Formulaire 2: « Formulaire d'accès à l'environnement de test » (<u>rempli</u>)	➤ Par email ¹	➤ À INCERT
			➤ Formulaire 3: « Formulaire de démarrage du processus de labélisation » (<u>vierge</u>)	➤ Par email	➤ A l'Industriel

¹ support_labelisation@incert.lu

Enrôlement

Enrôlement Industriel et NDAs (action Industriel)

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 - Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 - Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture



L'Industriel doit remplir et envoyer le Formulaire 1 se trouvant sur la page de l'AeS ¹

- Formulaire 1: « Formulaire d'enrôlement au dispositif d'aide à la mise en conformité à la transmission numérique »



L'Industriel doit également signer le NDA « Industriels » entre l'Industriel et l'AeS et l'envoyer à INCERT par mail ²



Pour les questions liées à l'enrôlement, INCERT aura le rôle de point de contact unique et recevra de la part de l'Industriel, la demande d'enrôlement ainsi que le NDA « Industriels » signé. Le NDA « Industriels » sera ensuite partagé avec l'AeS pour signature

¹ <https://www.esante.lu/portal/fr/formulaires-470-791.html>

² support_labelisation@incert.lu

Enrôlement

Partage de documentation technique (action AeS/INCERT)

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique



Une fois l'enrôlement validé du côté INCERT et l'AeS, INCERT fournira une version signée du NDA « Industriels » à l'Industriel avec le Formulaire 2¹ et la documentation technique² lui permettant d'intégrer l'eConnector NG dans son logiciel métier.

➤ Formulaire 2: « Formulaire d'accès à l'environnement de test »

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation



INCERT restera en contact avec l'Industriel via un helpdesk et une FAQ fréquemment mise à jour sur le portail eSanté³

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture



Toutes les questions liées à l'enrôlement et/ou à la labélisation seront traitées par l'helpdesk. Le premier point de contact du helpdesk est l'adresse mail suivante :
Support_Sons@incert.lu

¹ Le Formulaire 2 sera transmis aux Industriels enrôlés à partir du 1er mai 2025

² L'entièreté de la documentation technique envoyé à un Industriel est destiné uniquement à ce même Industriel et ne devra en aucun cas être transmis à d'autres Industriels comme stipulé dans le NDA.

³ <https://www.esante.lu/portal/fr/formulaires-470-791.html>

Enrôlement

Développement informatique du logiciel métier

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

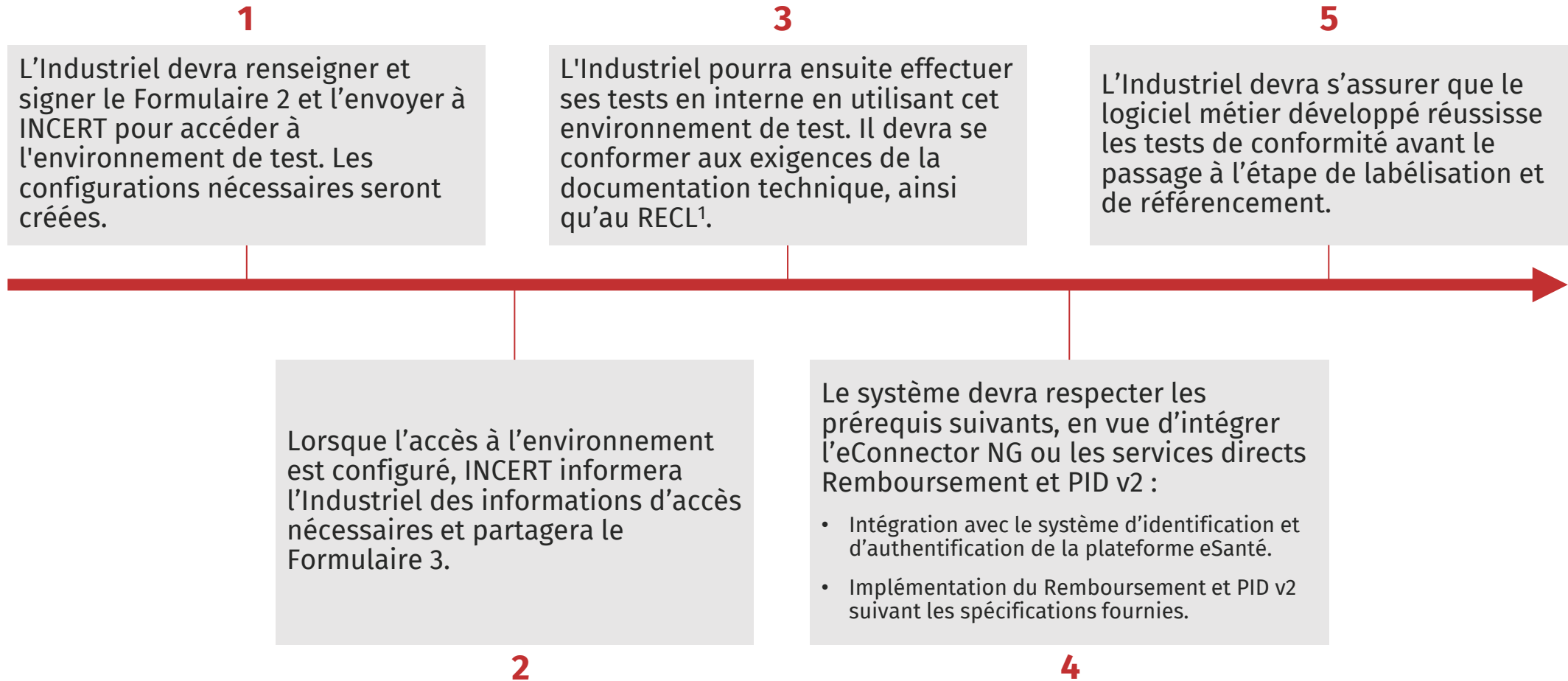
Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture

Pour continuer avec le processus du dispositif SONS « Vague 2 : aide à la mise en conformité à la transmission numérique »,



- Formulaire 2: « Formulaire d'accès à l'environnement de test »
- Formulaire 3: « Formulaire de démarrage du processus de labélisation »

¹ RECL : référentiel des exigences et critères de labélisation

5. Labélisation et référencement du logiciel métier



Labélisation et référencement du logiciel métier

Résumé

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de l'AeS

Compléter formulaire d'enrôlement et NDA

Partage documentation technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès environnement de tests

Tests Industriels

Demande de labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de raccordement

Vérification de la conformité de la demande

Émission de la facture

Paieement de la facture

			Quoi	Comment	A qui
Documents à envoyer par l'AeS	Documents à envoyer par INCERT	Documents à envoyer par l'Industriel	➤ Formulaire 3: « Formulaire de démarrage du processus de labélisation » (<u>rempli</u>) ➤ Preuve de réussite des tests tels que décrits dans la documentation technique et le RECL¹	➤ Par email²	➤ A INCERT
			➤ L'attestation de réussite des tests ➤ Formulaire 4: « Formulaire de demande de raccordement » (<u>vierge</u>)	➤ Par email²	➤ À l'Industriel
			➤ L'«Accord de service et usage relatif à la labélisation » (<u>vierge</u>)	➤ Par email	➤ À l'Industriel
			➤ L'«Accord de service et usage relatif à la labélisation » (<u>signé par l'Industriel</u>)	➤ Par email	➤ À l'AeS
			➤ L'attestation de labélisation	➤ Par email	➤ À l'Industriel

¹ RECL : référentiel des exigences et critères de labélisation (RECL)

² support_labelisation@incert.lu

Labélisation et référencement du logiciel métier

Labélisation 1/2

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

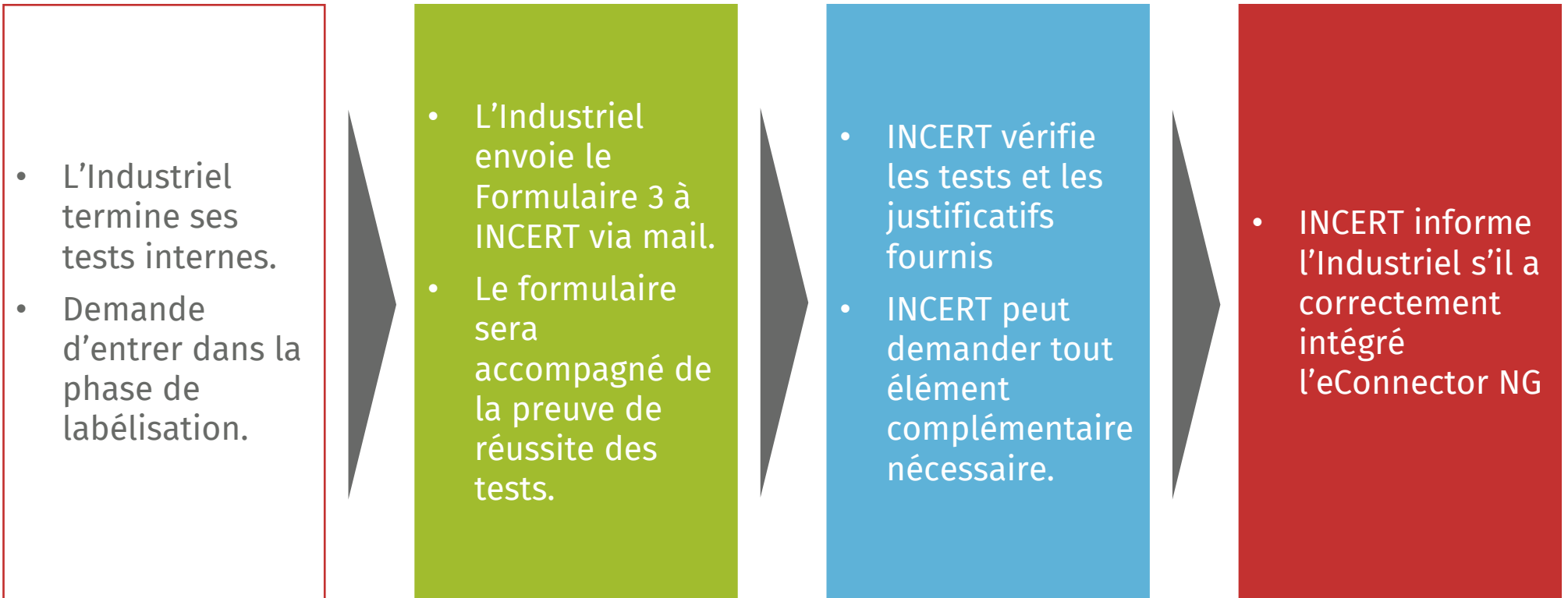
Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture



Labélisation et référencement du logiciel métier

Référencement et délai de traitement des demandes de labélisation

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture

- La labélisation concerne une version spécifique du logiciel métier. Les mises à jour mineures sans nouvelles formules standardisées ne nécessitent pas de nouvelle labélisation. Les modifications majeures doivent toutefois être signalées et peuvent impliquer une nouvelle labélisation.
- À chaque mise à jour des exigences, les Industriels seront informés et obtiendront les nouveaux documents techniques. De nouveaux tests devront être effectués afin de garder la labélisation à jour.
- La mise à jour du logiciel métier de l'Industriel ne donnera pas le droit à une nouvelle incitation financière.
- Le traitement des demandes de labélisation des Industriels s'effectue dans l'ordre de réception des éléments de preuve complets en vue de leurs labélisations. En tout état de cause, il devra être répondu à toute demande de complément adressée par INCERT à un Industriel impérativement avant le 1er juillet 2026. À l'issue de ce délai, aucune nouvelle itération entre l'Industriel et INCERT ne peut intervenir et aucune réponse complémentaire de l'Industriel ne sera instruite.

Labélisation et référencement du logiciel métier

Labélisation 2/2

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 - Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 - Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture



En cas de **réussite**, INCERT délivre une attestation validée par le CISS, l'AeS, la CNS et INCERT, ainsi que le Formulaire 4, et informe l'Industriel via mail que l'AeS le contactera pour la signature de L' «Accord de service et usage relatif à la labélisation ».

L'AeS envoie ensuite l' «Accord de service et usage relatif à la labélisation » à signer et, après réception du document, délivre l'attestation de labélisation signée par la CNS, l'AeS et le CISS pour la version labélisée du logiciel.

En cas de labélisation réussie, l'AeS publiera les informations sur son site officiel.

➤ Formulaire 4: « Formulaire de demande de raccordement »



En cas **d'échec** à certains tests, INCERT communique les résultats à l'Industriel, qui est invité à soumettre de nouvelles informations.

Questions

➤ Toute question liée à cette étape doit être adressée à l'AeS.

6. Raccordement et paiement



Raccordement et paiement

Résumé

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de l'AeS

Compléter formulaire d'enrôlement et NDA

Partage documentation technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès environnement de tests

Tests Industriels

Demande de labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de raccordement

Vérification de la conformité de la demande

Émission de la facture

Paiement de la facture

			Quoi	Comment	A qui
Documents à envoyer par l'AeS	Documents à envoyer par INCERT	Documents à envoyer par l'Industriel	➤ Formulaire 4: « Formulaire de demande de raccordement » (<u>rempli</u>) avec bon de livraison	➤ Par email ¹	➤ À INCERT
			➤ Validation du raccordement	➤ Par email	➤ A l'Industriel
			➤ Facture de 640 EUR TTC	➤ Par email	➤ À l'AeS
			➤ Paiement de 640 EUR TTC	➤ Par virement	➤ À l'Industriel

¹ support_labelisation@incert.lu

Raccordement et paiement

Demande de paiement et facturation

Phase 1 - Enrôlement

Consultation du site de
l'AeS

Compléter formulaire
d'enrôlement et NDA

Partage documentation
technique

Phase 2 – Labélisation & référencement

Demande accès
environnement de tests

Tests Industriels

Demande de
labélisation

Accord de labélisation

Phase 3 – Raccordement & paiement

Demande de
raccordement

Vérification de la
conformité de la
demande

Émission de la facture

Paiement de la facture

- Pour recevoir le paiement, l'Industriel doit envoyer le Formulaire 4 à INCERT. Ce formulaire inclut le bon de livraison individuel dans le cas d'un raccordement d'un prestataire.
- Dans le cadre d'un collectif de M/MD :

Pour les établissements hospitaliers

Le bon de livraison liste le nombre de postes de travail raccordés et doit être signé par le responsable désigné de l'établissement.

Pour les Centres médicaux et dentaires loués sous forme flexible

Le bon de livraison liste le nombre de postes de travail raccordés et est validé par le responsable du centre.

Pour les Maisons médicales

Le bon de livraison liste le nombre de postes de travail raccordés par maison médicale et est validé par le responsable de la maison médicale.

- Pour vérifier le circuit complet, le médecin devra initier l'envoi d'un formulaire standardisé. Il sera ensuite vérifié que le mémoire d'honoraires (Remboursement) ou la transaction PID (Paiement immédiat direct) est bien enregistré. INCERT contrôlera la signature électronique, l'horodatage et l'unicité de la demande.
- En cas de succès, INCERT informe l'Industriel par mail, qui peut alors facturer 640 EUR TTC à l'AeS.

7. Principaux points de contact



Principaux points de contact

Étape		Point de contact
1	Enrôlement (sur le site de l'AeS)	L'AeS
2	Tests et labélisation (jusqu'à la réussite des tests)	INCERT
3	Labélisation et référencement (après la réussite des tests)	L'AeS
4	Raccordement et demande de paiement	INCERT
5	Facturation et paiement	L'AeS

INCERT (SPOC)

- Questions techniques (FAQ publié après le 24/04, helpdesk¹)

- Questions liées à la convention CNS-AMMD, son cahier des charges et la nomenclature M/MD

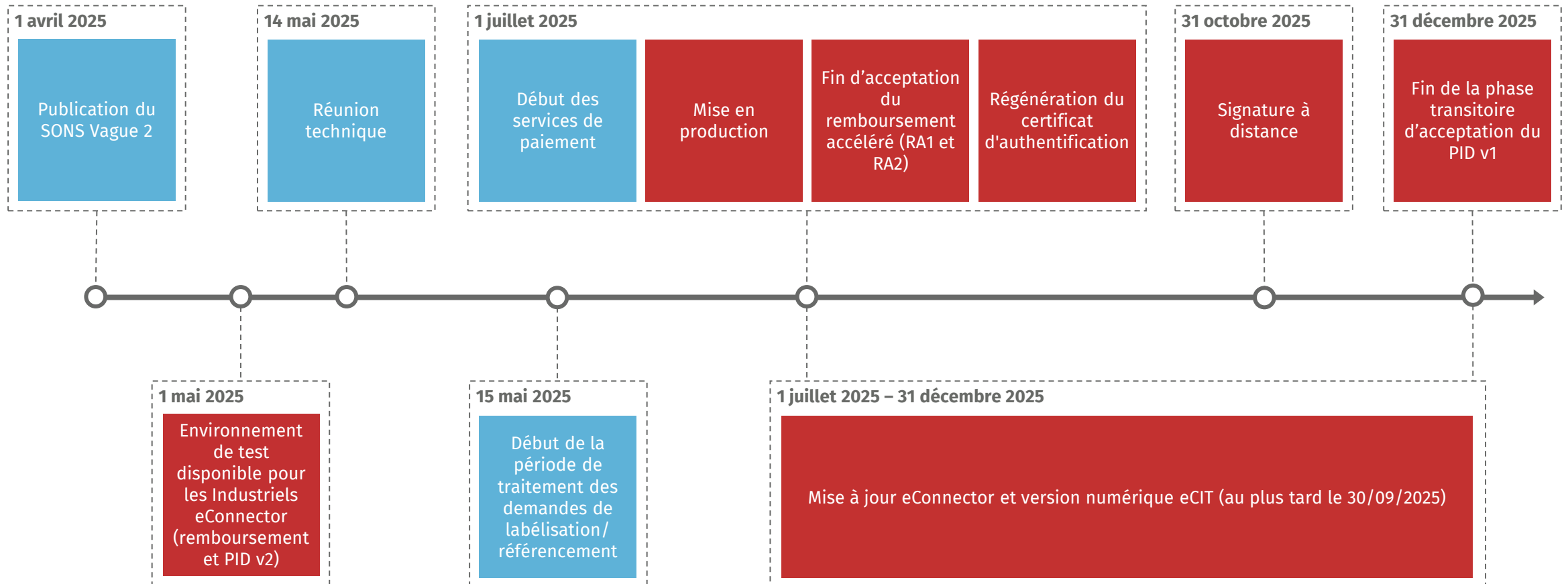
CNS

¹Support_Sons@incert.lu

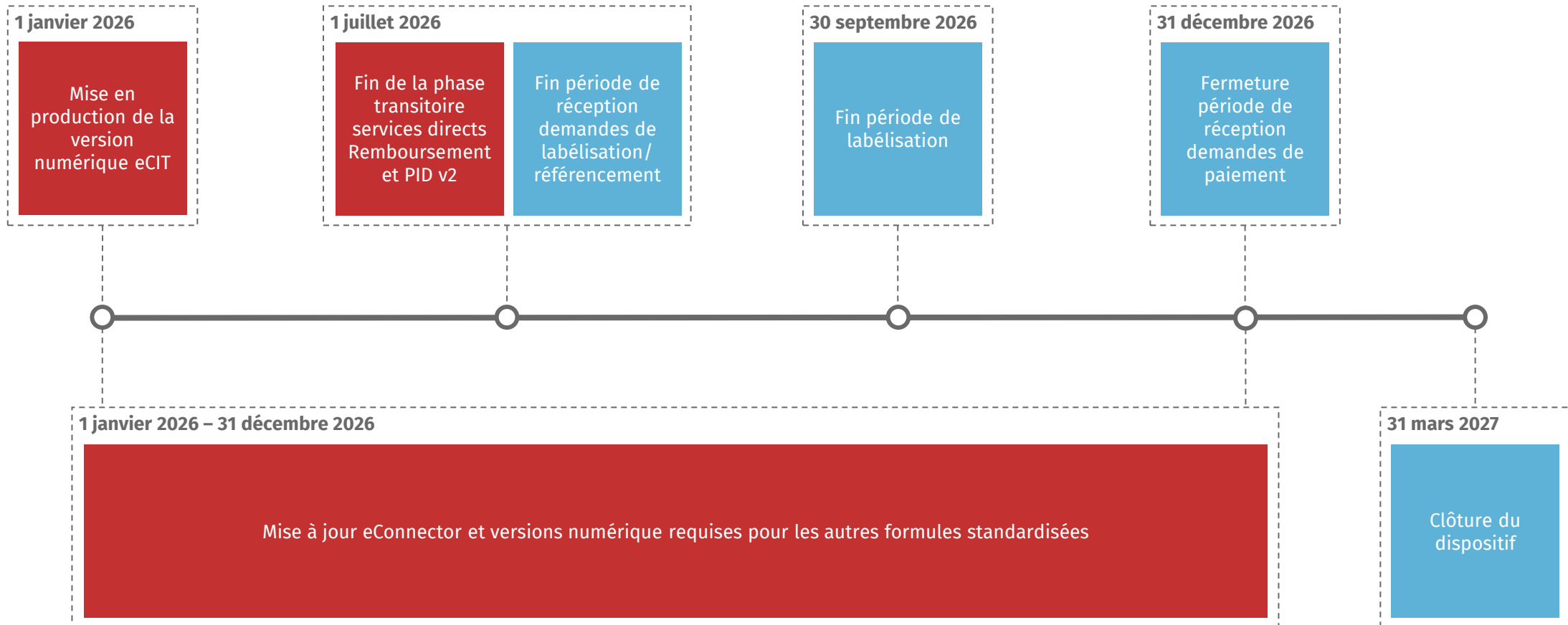
8. Calendrier



Calendrier jusqu'au 31 décembre 2025



Calendrier après le 31 décembre 2025



Questions / Réponses



**Merci de votre
présence**



INCERT

AGENCE
eSanté
LUXEMBOURG



CCSS
Centre commun de
la sécurité sociale



CNS
d'Gesondheetskeess